



Sabrina Le Port Location

Gestion Immobilière - Location à l'année

Heures d'ouverture

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h30

L'après-midi et le Samedi sur Rendez-vous

LES HONORAIRES LIES AU MANDAT DE GESTION LOCATIVE

La rémunération du mandataire prend la forme d'un pourcentage fixé d'un commun accord entre les parties :

Frais de gestion mensuel :

- 6,25% HT soit 7,5% TTC sur le montant des encaissements des loyers hors charges.

Frais de mise en location :

- 37.5% HT soit 45% TTC à la charge du propriétaire à l'entrée des nouveaux locataires. Cette somme est prélevée sur le 1^{er} loyer.
- 37.5% HT soit 45% TTC à la charge des locataires à l'entrée de ceux-ci. Cette somme est à régler à l'entrée

Les honoraires ne sont pas avancés, ils sont prélevés sur le premier loyer versé par le locataire. Les honoraires comprennent : la publicité, la recherche du locataire, les visites, l'étude des différents dossiers, la rédaction du bail, l'état des lieux et le changement d'abonné pour les différents fournisseurs.

Frais de gestion pour un sinistre et/ou travaux :

Le mandataire percevra une rémunération de 5.83 % HT soit 7 % TTC du loyer pour le suivi d'un sinistre et/ou des travaux sur la durée du dossier. (Déclaration à l'assurance, RDV d'expertise, demande de devis, suivi des travaux, ...) Dans le cas contraire, Le Mandant se charge en totalité de la gestion du dossier.

Sabrina LE PORT 06.30.58.49.79 / slp.location@orange.fr